



## Communiqué

### Opération de contrôle de vie au titre de l'année 2022 des bénéficiaires de pensions

Afin d'améliorer de façon continue ses prestations, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a mis en place un dispositif dématérialisé pour réaliser l'opération de contrôle de vie de ses assurés bénéficiant d'une pension servie au Maroc au titre de l'année 2022.

Ce système, qui repose sur l'échange électronique de données avec des administrations et institutions partenaires, permettra de s'assurer que les bénéficiaires de pensions sont en vie et leurs évitera le déplacement pour accomplir toute démarche administrative.

Pour les bénéficiaires de pension dont la survie n'a pas pu être vérifiée par l'échange électronique susmentionné, la CNSS utilisera le service E-BARKIA professionnel de Poste Maroc qui confirmera la survie de l'intéressé à travers la réception effective par ce dernier de la lettre qui lui sera adressée par la CNSS.

La CNSS informera, par la suite, les personnes concernées de l'issue de ce processus, soit par téléphone, ou via e-mail lorsqu'elle en dispose, ou bien à travers leur compte ouvert sur le portail **MaCNSS**.

En ce qui concerne les bénéficiaires de pensions servies à l'étranger, ils recevront un imprimé de contrôle de vie afin de le remplir par l'autorité compétente et le retourner à la CNSS signé et cacheté par l'organisme attestant.

Pour plus d'informations, veuillez appeler le 080 203 3333

03 OCT 2022

